

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE 10 KM

1. IMPLANTATION

Date : Dimanche 14 avril 2024

Lieu : ROANNE (42)

Départ : devant le Palais des Sports de ROANNE (42) – Rue Albert THOMAS.

Arrivée : 20 avenue de Paris à ROANNE (42)

Horaires :

09h00	Championnats de France U18, U20 et Masters M1 et + HOMMES
10h15	Championnats de France Elites FEMMES (toutes catégories)
11h30	Championnats de France Elites HOMMES (U23, Séniors et M0)
12h30	Course Open (toutes catégories)

2. QUALIFICATIONS

Seuls peuvent participer aux Championnats de France, les athlètes licenciés Compétition FFA, ayant réussi les minima dans les 10 km inscrits au calendrier des labels F.F.A. qui se seront déroulés entre le 6 mars 2023 et le dimanche 24 mars 2024 inclus, **à l'exception des performances réalisées lors des championnats de France de 10km le dimanche 26 mars 2023 à HOUILLES (78).**

3. QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES

Toute demande de qualification exceptionnelle (justifiée et accompagnée de la caution de 100€) ne pourra être faite par les clubs, que sur la base des critères fixés dans le Règlement des compétitions 2024. La demande est à transmettre à la FFA/CNR avant le dimanche 31 mars 2024 à 23h59 dernier délai. Seules les demandes transmises sur le formulaire spécifique, accompagnées si nécessaire du règlement sont étudiées. Les critères et modalités sont fixés dans le règlement des compétitions nationales running de la FFA ([Fédération Française d'Athlétisme \(athle.fr\)](http://athle.fr))

4. ENGAGEMENTS

Les engagements sont gratuits. Ils doivent être effectués directement par les clubs sur internet (www.athle.fr), jusqu'au 31 mars 2024 à 23h59. Passée cette période, un engagement tardif sera possible uniquement sur place le samedi 13 avril 2024 moyennant une pénalité d'un montant de 50€.

5. CHOIX DE L'EPREUVE POUR LES CATEGORIES MASCULINES MASTERS 1 ET SUPERIEURES

Conformément aux dispositions de l'article 2.2.2. Des Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme, les athlètes masculins Masters des catégories supérieures à M0 peuvent s'ils le désirent participer à la course élite n°3 à la condition qu'ils aient réalisé les critères sportifs pour la participation à cette épreuve, en l'espèce avoir réalisé les minima M0 (35'00"). Leurs performances pourront être prises en compte pour le classement par équipe uniquement dans l'épreuve n° 3. Ils peuvent dès lors prétendre à un titre individuel TC mais renoncent aux classements et podiums de la catégorie à laquelle ils appartiennent au 1^{er} septembre 2023 se déroulant sur course distincte et ne peuvent être pris en compte dans le classement individuel M0. Les demandes devront être adressées à l'adresse france.10km@athle.fr sur le formulaire spécifique disponible en ligne au plus tard 48 heures avant l'épreuve.

6. DESENGAGEMENTS

Si un athlète déjà engagé ne peut participer à la compétition et que le module désengagement n'est plus accessible, la CNR en sera avertie par lettre ou par email à l'adresse france.10km@athle.fr au plus tard une semaine avant l'épreuve. Le désengagement de dernière minute doit être adressé à la CNR et non à l'organisateur.

Seuls les cas de force majeure (exemple une blessure), peuvent faire l'objet d'un désengagement après la date limite sur présentation d'un justificatif (certificat médical par exemple) qui devra être transmis à la CNR au plus tard une semaine après la date de la compétition, soit dimanche 21 avril 2024 à 23 heures 59.

7. RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera au Palais des Sports de ROANNE (42) 16 rue Albert Thomas aux horaires suivants :

- Le samedi 13 avril 2024 de 14h à 18h
- Le dimanche 14 avril 2024 de 7h et jusqu'à 45' avant le départ des courses.

8. RENSEIGNEMENTS

FFA – CNR
33 avenue Pierre de Coubertin – 75640 Paris Cedex 13
Tel : 01 53 80 70 00
Email : france.10km@athle.fr
www.athle.fr